

Honoraires applicables aux ventes

Secteurs :

Paris & Île-de-France

Ailleurs en France

Sud-Ouest

5 % du prix TTC à la charge du vendeur

Minimum de facturation: 12 000 € TTC

Secteurs :

Provence - Alpes - Côte d'Azur

Corse

Mandat exclusif ——— 5 % du prix TTC à la charge du vendeur

Mandat simple ——— 6 % du prix TTC à la charge du vendeur

Minimum de facturation: 12 000 € TTC